

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
12255

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

OBJET : Ratification de la mission conduite à Cracovie - Pologne, du 19 au 22 mars 2018

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux affaires internationales et européennes - interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le rapport qui vous est présenté a pour objet de valider les objectifs et les dépenses nécessaires à l'organisation de la mission à Cracovie.

DATES DE LA MISSION

Cette mission s'est tenue du lundi 19 mars au jeudi 22 mars (jours de transports compris).

LA COMPOSITION DE LA DELEGATION :

27 membres dont 6 Conseillers départementaux, 13 personnalités qualifiées, 3 journalistes et 5 agents de la collectivité (cf liste annexée à ce rapport).

RAPPEL DE L'OBJET DE LA MISSION

- La signature d'un accord de coopération entre le camp des Milles, le camp d'Auschwitz et le Département des Bouches-du-Rhône ;
- La signature d'un accord de coopération entre l'Institut français de Pologne à Cracovie et le Département des Bouches-du-Rhône ;
- La promotion des domaines du devoir de mémoire, de la culture, de la francophonie, de l'éducation et de l'attractivité du territoire de Provence ;
- Honorer des entretiens officiels avec des personnalités civiles et religieuses.

LE CONTENU DE LA MISSION

- 1 - Les démarches prospectives afin de finaliser des actions de coopération décentralisée.
Entre le Conseil départemental et les collectivités polonaises telles que la Mairie de Cracovie et la Région de Petite Pologne.
- 2 - La conduite d'actions éducatives et de mémoire entre le Conseil départementale des Bouches-du-Rhône et les camps des Milles et d'Auschwitz-Birkenau.
Ces actions formalisées dans l'accord de coopération signé entre les deux camps et la collectivité ont déjà permis de planifier deux opérations :
 - Ouverture des archives départementales aux chercheurs des deux camps,
 - Une exposition au Camp des Milles en janvier 2019,

L'objectif est de donner la possibilité aux visiteurs du Site-Mémorial, notamment aux collégiens du département, de découvrir la destination finale des déportés du Camp des Milles : Auschwitz-Birkenau, au travers des échanges de scientifiques et de la création d'un espace muséographique dédié.

L'inauguration de cet espace muséographique aura lieu en janvier 2019. Il s'agit ici « d'une première », pour le Camp d'Auschwitz-Birkenau qui autorise la sortie de son enceinte d'objets et de documents de sa collection pour une exposition hors les murs.

3 - Le Tourisme et le développement économique du territoire départemental

Il s'agissait de saisir l'opportunité de l'ouverture de la ligne directe entre Marseille et Cracovie pour promouvoir la Provence comme terre de tourisme auprès des professionnels du tourisme polonais. A cet effet, une opération de promotion du tourisme a été organisée, dans le cadre d'une soirée articulée autour d'une rencontre entre professionnels du tourisme et des médias, et d'un événement prestige autour de la cuisine provençale par un chef étoilé, membre de la délégation.

4 - La promotion de la francophonie comme un outil de culture et d'attractivité de la Provence

La signature d'un accord de coopération entre le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et l'Institut français de Cracovie a permis dans un premier temps que soit offert à l'Institut un fonds de livres d'auteurs de Provence, historiques et contemporaines, et cela afin que les élèves polonais de l'Institut se familiarisent avec notre culture et notre langue.

Dans un deuxième temps, il s'agira de faire la promotion de la destination Provence auprès des polonais qui fréquentent l'Institut et de capter cette clientèle francophone et francophile pour qu'elle vienne en Provence. Il est espéré ainsi des retombées économiques de ces accueils.

BUDGET REALISE :69 659,60 euros.

Au bénéfice des considérations qui précèdent, dans le cadre de la politique publique de relations extérieures du Conseil départemental pour l'exercice 2018, je vous propose de :

- ratifier les moyens, actions et résultats mis en œuvre et réalisés au cours de cette mission,
- ratifier la convention d'accord de coopération entre les deux camps et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,
- ratifier la convention culturelle et scientifique entre l'Institut français de Cracovie et notre collectivité,
- valider les dépenses qui ont été nécessaires au bon déroulement de cette mission, pour un montant de 69 659,60 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL